



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N° 2024-128 : RÉGIE CULTURELLE : AUGMENTATION DU FONDS DE CAISSE :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'augmentation du montant du fonds de caisse de la régie culturelle. Le montant proposé est de 1 440 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE le montant du fonds de caisse de la régie culturelle, à hauteur de 1 440 euros (mille quatre cent quarante euros) ;
- AUTORISE la modification de l'article 8 de l'arrêté n°2017-314 du 21 avril 2017, qui fixe notamment le montant du fonds de caisse.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE

